

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, tenue le 11 avril 2022 à 13 h 00 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

#### Absence

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Plan de gestion des actifs municipaux – Offre de service de Maxen (subvention de 80% à l'implantation).**
- 5) **Projet de déploiement du réseau de fibres optiques de la MRC du Haut-Saint-François – Demande de consentement municipal pour l'installation de câbles de fibres optiques et d'équipements sur le réseau public en bordure de routes municipales et certaines portions en enfouies (projets PDZ WE98U et WE98U-FANT).**
- 6) **Flotte de véhicule – Remplacement du véhicule des mécaniciens.**
- 7) **Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2022-04-8233

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Plan de gestion des actifs municipaux – Offre de service de Maxen (subvention de 80% à l'implantation).**

Résolution 2022-04-8234

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu :

- QUE soit acceptée l'offre de services de Maxen Technologies inc. concernant un plan de gestion des actifs municipaux pour une période de trois (3) ans aux montants annuels de 8 764,31 \$ lors de l'année d'implantation puis de 8 278,20 \$ et 8 278,20 \$ aux deux années subséquentes respectivement;
- QUE cette acceptation soit conditionnelle à l'octroi de la subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 80% des dépenses admissibles, soit un montant prévu de 35 057,26 \$ lors de l'année d'implantation;
- QUE soit autorisé le directeur des Travaux publics à signer l'acceptation de cette offre de services pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Projet de déploiement du réseau de fibres optiques de la MRC du Haut-Saint-François – Demande de consentement municipal (projets PDZ WE98U et WE98U-FANT).**

Résolution 2022-04-8235

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu de :

- AUTORISER le directeur général à signer la demande de consentement municipal pour l'installation de câbles de fibres optiques et d'équipements sur le réseau public en bordure de routes municipales et certaines portions en enfouies (projets PDZ WE98U et WE98U-FANT), dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- EXIGER que ces travaux soient exécutés conformément au *Règlement numéro 60-2006 concernant les demandes d'occupation du domaine public* et selon les règles de l'art, dont la municipalité se réserve un droit de surveillance et de contrôle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Flotte de véhicule – Remplacement du véhicule des mécaniciens.**

Reporté.

**7) Période de questions.**

Aucune.

**8) Levée ou ajournement.**

Résolution 2022-04-8236

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la séance spéciale soit levée à 13 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier